

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ANTOX 71 E

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Traitement de surface des métaux.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chemetall GmbH  
Aarauerstrasse 51  
CH-5200 Brugg  
Personne de contact : franz.braun@chemetall.com  
Téléphone : ++41(0)56 616 90 30  
Téléfax : ++41(0)56 616 90 40

Personne à contacter concernant la sécurité produit  
Téléphone : +49(0)6971653381  
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweiz / Suisse / Switzerland : Tox Info Suisse  
TEL. ++41(0) 44 251 51 51  
TEL. 145 (24 H)  
www.toxinfo.ch info@toxinfo.ch

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, Catégorie 3	H301: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 2	H310: Mortel par contact cutané.
Corrosion cutanée, Catégorie 1A	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H310 Mortel par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H332 Nocif par inhalation.

: EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P260 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Élimination:**

**ANTOX 71 E**

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 7697-37-2 Acide Nitrique
- 7664-39-3 Fluorure d'hydrogène

**2.3 Autres dangers**

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution aqueuse acides inorganiques

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Acide Nitrique	7697-37-2 231-714-2 01-2119487297-23	Ox. Liq. 3; H272  Skin Corr. 1A; H314  Eye Dam. 1; H318  Met. Corr. 1; H290  Note B	>= 20 - < 25
Fluorure de magnésium	7783-40-6 231-995-1	Skin Irrit. 2; H315  Eye Irrit. 2; H319  STOT SE 3; H335	>= 10 - < 20
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3	Acute Tox. 2; H330	>= 2,5 - < 5

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

	231-634-8 01-2119458860-33	Acute Tox. 1; H310  Acute Tox. 2; H300  Skin Corr. 1A; H314  Note B	
--	-------------------------------	---	--

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Maintenir au chaud et dans un endroit calme.  
Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.  
Surveillance médicale pendant 48 heures au moins.
- En cas d'inhalation : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium.  
Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Protéger l'oeil intact.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

Se rincer la bouche à l'eau.  
Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Mortel par contact cutané.  
Toxique en cas d'ingestion.  
Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.  
Intoxication par résorption cutanée possible.  
Garder la victime en observation pendant plusieurs heures en raison d'un possible effet retard des symptômes d'empoisonnement.  
En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.  
Nocif par inhalation.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).  
Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium.  
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.  
Fluorure d'hydrogène  
Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Équipement de protection spécial pour les pompiers

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des agents neutralisants.  
Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brosse humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).  
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter la formation d'aérosols.  
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

**ANTOX 71 E**

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

travail.  
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Eviter tout contact avec un métal.  
Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des bases.

Température de stockage : 0 - 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Traitement de surface des métaux.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Acide Nitrique	7697-37-2	STEL	1 ppm 2,6 mg/m <sup>3</sup>	2009-12-19	2006/15/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
		VME	2 ppm 5 mg/m <sup>3</sup>	2014-01-01	CH SUVA

**ANTOX 71 E**

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

Information supplémentaire	:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration			
		VLE	2 ppm 5 mg/m <sup>3</sup>	2014-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration			
Fluorure de magnésium	7783-40-6	VME	1 mg/m <sup>3</sup> Fluor poussières inhalables	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	R: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé. National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. Fluor			
		VLE	4 mg/m <sup>3</sup> Fluor poussières inhalables	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	R: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé. National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. Fluor			
		TWA	2,5 mg/m <sup>3</sup> Fluor	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif Fluor			
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3	TWA	1,8 ppm 1,5 mg/m <sup>3</sup>	2009-12-19	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
		STEL	3 ppm 2,5 mg/m <sup>3</sup>	2009-12-19	2000/39/EC



**ANTOX 71 E**

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

Information supplémentaire	:	Indicatif			
		VME	1 mg/m3 Fluor poussières inhalables	2007-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	R: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé. National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. Fluor			
		VLE	4 mg/m3 Fluor poussières inhalables	2007-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	R: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé. National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. Fluor			
		VLE	2 ppm 1,66 mg/m3	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME	1 ppm 0,83 mg/m3	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire	:	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health Occupational Safety and Health Administration Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory) Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

**Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail**

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
Fluorure de magnésium	7783-40-6	fluorures (Fluor): 7	fin de l'exposition,	CH BAT

**ANTOX 71 E**

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

		mg/g créatinine (Urine)	de la période de travail	
		fluorures (Fluor): 4 mg/g créatinine (Urine)	avant la reprise du travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 41.6 nmol/mmol créatinine (Urine)	avant la reprise du travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 23.87 nmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3	fluorures (Fluor): 7 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 23.87 nmol/mmol créatinine (Urine)	avant la reprise du travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 41.6 nmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 4 mg/g créatinine (Urine)	avant la reprise du travail	CH BAT

**DNEL/DMEL**

Acide Nitrique

: Utilisation finale: Travailleurs DNEL  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 1,3 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs DNEL  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 2,6 mg/m<sup>3</sup>

Fluorure d'hydrogène

: Utilisation finale: Travailleurs DNEL  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 1,5 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs DNEL  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 0,0015 mg/m<sup>3</sup>

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire :
- Pour un faible temps d'exposition ou dans des zones bien ventilées, utiliser un demi-masque avec filtre combiné. B NO
  - Lors d'un travail dans une zone étroite, fermée ou pauvre en oxygène (par exemple un container), utiliser un appareil respiratoire isolant (EN 133).
- Protection des mains :
- Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
  - Caoutchouc fluoré  
délai de rupture: 480 Minute  
Épaisseur du gant: 0,4 mm
  - Caoutchouc nitrile  
délai de rupture: 480 Minute  
Épaisseur du gant: 0,35 mm
  - caoutchouc butyle  
délai de rupture: 480 Minute  
Épaisseur du gant: 0,5 mm
  - Caoutchouc Naturel  
délai de rupture: 480 Minute  
Épaisseur du gant: 0,5 mm
  - PVC  
délai de rupture: 480 Minute  
Épaisseur du gant: 0,5 mm

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

- : Polychloroprène  
délai de rupture: 480 Minute  
Épaisseur du gant: 0,5 mm
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Protection des yeux (EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs.  
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Mesures de protection : Éviter la formation d'aérosols.  
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : pâte
- Couleur : incolore
- Odeur : nauséabonde
- Point d'éclair : Non applicable
- Température d'auto- : n'est pas auto-inflammable

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

inflammabilité

pH : < 2  
à  
20 °C  
(non dilué)

Point/intervalle de fusion : pas défini(e)

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 23 hPa  
à 20 °C

Densité : 1,25 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C

Hydrosolubilité : complètement miscible

Viscosité, dynamique : pas défini(e)

### 9.2 Autres informations

Corrosion : Corrosif pour les métaux

Explosibilité : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV) : Mise à jour: 10 2002  
pas de taxes des COV

Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils : Valeur: 0 %

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Réactions avec des métaux légers en formant de l'hydrogène.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : verre  
Attaque des matériaux qui contiennent du silicate.  
Métaux  
Incompatible avec des bases.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 135,14 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie orale  
Fluorure d'hydrogène : Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 13,51 mg/L  
vapeur  
Durée d'exposition: 4 Heure  
Méthode: Méthode de calcul

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 135,14 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée  
Fluorure d'hydrogène : Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Provoque de graves brûlures.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Donnée non disponible

**Expérience chez l'homme** : Provoque des brûlures très importantes et profondes, qui cicatrisent mal en général., Intoxication par résorption cutanée possible.

### Évaluation toxicologique

Effets aigus : Toxique en cas d'ingestion., Mortel par contact cutané., Nocif par inhalation., En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac., Corrosif pour les voies respiratoires.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

Numéro ONU : 2922  
Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Fluorure d'hydrogène, Acide Nitrique)  
Classe(s) de danger pour le transport : 8  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : CT1  
Numéro d'identification du danger : 86  
Quantité limitée emballage : 1,00 L



## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

intérieur  
Quantité maximale : 30,00 KG  
Étiquettes : 8 (6.1)  
Code de restriction en tunnels : (E)  
Dangereux pour l'environnement : non

### IATA

Numéro ONU : 2922  
Description des marchandises : Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (Hydrofluoric Acid, Nitric Acid)  
Classe : 8  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8 (6.1)

### IATA\_C

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Quantité maximale : 30,00 L  
Dangereux pour l'environnement : non

### IATA\_P

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Quantité maximale : 1,00 L  
Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Numéro ONU : 2922  
Description des marchandises : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Hydrofluoric Acid, Nitric Acid)  
Classe : 8  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8 (6.1)  
No EMS Numéro 1 : F-A  
No EMS Numéro 2 : S-B  
Quantité limitée emballage intérieur : 1,00 L  
Polluant marin : non

**Acids**  
**Clear of living quarters.**

### RID

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

Numéro ONU	: 2922
Description des marchandises	: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (Fluorure d'hydrogène, Acide Nitrique)
Classe(s) de danger pour le transport	: 8
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: CT1
Numéro d'identification du danger	: 86
Étiquettes	: 8 (6.1)
Quantité limitée emballage intérieur	: 1,00 L
Quantité maximale	: 30,00 KG
Dangereux pour l'environnement	: non

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	: WGK 1 pollue faiblement l'eau VWVWS A4
Autres réglementations	: Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

## ANTOX 71 E

Version: 3.0

Date de révision 28.07.2016

Date d'impression 09.09.2016

### SECTION 16: Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

#### Texte complet des Notes citées au chapitre 3

Note B Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

#### Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.